

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NORD BASSE-TERRE

POINTE-NOIRE / DESHAIES / SAINTE-ROSE / LAMENTIN / PETIT-BOURG/GOYAVE

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2024/01
SEANCE DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre s'est assemblé en visio conférence et à la salle de délibérations de la commune de Lamentin sous la présidence d'Adrien Baron premier vice-président et Guy Losbar président

Présents : Guy LOSBAR - Adrien BARON - Ferdy LOUISY - Camille ELISABETH - Nestor LUCE - Ephrem GLORIEUX - Philippe MORVAN - Daniel PETRIS - Yolande BOURGUIGNON - Roselise FAMIBELLE - Patricia ELUSUE - Ketty DELVER - David NEBOR - Jacqueline LOLIA - Magalie SALIBUR - Clara RIGAH - Cynthia CHAPOULIE - Jean-Paul TRIVIAUX-FRENET - Ginette VEROIX - Bruno FELICIANNE - Annick ABELA - Christian JEAN-CHARLES - Philippe DEZAC – Laura GUEPPOIS - Joël HILAIRE

Absents excusés : Jeanny MARC-MATHIASIN - Fauvert SAVAN

Absents : Bernard ABDOUL MANINROUDINE – Rémy SENNEVILLE - Josy ALEXIS -Sylvie DAGONIA - Jocelyn SAPOTILLE - Liliane MAXIMIN-BAJAZET - Line LAGUERRE – Edmée MAURIELLO - Benjamin GRACCHUS - Didier MARICEL - Henri JOTHAM - Henri YACOU - Gilbert ROUYARD - Augustin KANCEL - Jocelyne UNIMON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers communautaires présents formant la majorité des membres titulaires en exercice, ont procédé immédiatement à l'ouverture de la session.

Secrétaire de séance : Luce Nestor

Le Président ouvre la séance en saluant les conseillers. Il excuse le Président qui arrivera en retard.

La parole est cédée à Ephrem Glorieux qui souhaite, en son nom propre et en tant que vice-président, la bienvenue aux conseillers communautaires et de bons travaux au profit des habitants du Nord Basse-Terre.

Le Président appelle les affaires comme suit :

Affaire 1 : Approbation des procès-verbaux des 7 août, 18 octobre et 7 novembre 2023,

Affaire présentée par le Président

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 7 août, 18 octobre et 7 novembre 2023

Affaire 2 : Mandat spécial des élus,

Affaire présentée par Patricia Galbas

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité le mandat des élus

Affaire 3 : Achat de chèques Cadeaux Kadéos dans le cadre des œuvres sociales en faveur des agents,

Affaire présentée par Marie Catherine Palmiste

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'achat de chèques cadeaux Kadéos.

Fauvert Savan n'étant pas encore présent, le Président propose de passer directement à l'affaire n°6

Affaire 4 : Avenant n° 2 au Marché de valorisation et élimination des déchets verts,

Affaire présentée par Harmony Gatoux-Laguerre

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité l'avenant n°2 au Marché de valorisation et élimination des déchets verts

Affaire 5 : Avenant n° 2 au marché de traitement des emballages ménagers recyclables,

Affaire présentée par Harmony Gatoux-Laguerre

Ferdy Louisy demande des précisions sur la règle des 5%.

En procédure d'appel d'offres, pour les modifications qui augmentent le montant du marché à moins de 5%, il n'y a pas d'obligation de transmettre en préfecture. Il n'y a pas d'obligation de passer en CAO. C'est pour cela que l'on parle d'avenant n°2. L'avenant n°1 est passé en préfecture et a été signé.

Ferdy Louisy fait remarquer que l'on est déjà à 10%.

Harmony Gatoux-Laguerre répond que l'on est à moins de 10%.

C'est du saucissonnage. Cela répond à quel objectif demande Ferdy Louisy.

Nous ne sommes pas ici dans le cas de saucissonnage car les procédures formalisées sont passées pour ce type de marché répond Harmony Gatoux-Laguerre.

Dès que l'on ne dépasse pas les 5% il n'y a pas de formalisation pour Ferdy Louisy. Quand on additionne les deux on est à 9,98%.

C'est pour cela que l'on passe en conseil communautaire. L'économie du marché n'est pas mise en cause selon Harmony Gatoux-Laguerre.

Ferdy Louisy s'enquière du renouvellement du marché d'autant plus que c'est le deuxième avenant.

Harmony Gatoux-Laguerre dit que les renouvellements sont inscrits aux points suivants de l'ordre du jour.

Le Conseil après délibérer approuve à l'unanimité

Affaire 6 : Avenant n° 2 au Marché de traitement des ordures ménagères et encombrants non valorisables,

Affaire présentée par Harmony Gatoux Laguerre

Pas d'observations

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 7 : Avenant n° 3 au Marché de tri, valorisation et élimination des déchets encombrants,

Affaire présentée par Harmony Gatoux-Laguerre

Harmony Gatoux-Laguerre signale une coquille. Il s'agit du marché de tri valorisation et élimination des déchets encombrants.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 8 : Avenant n° 2 au Marché de collecte des déchets ménagers recyclables des communes de Petit-Bourg et Pointe-Noire/ Lot 1 Petit-Bourg,

Affaire présentée par Harmony Gatoux-Laguerre

Ferdy Louisy demande si Petit-Bourg et Goyave sont sur le même lot.

Goyave est sur le même lot que le Lamentin répond Thélia Brudey.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 9 : Marché de valorisation et élimination des déchets verts,

Affaire présentée par Thélia Brudey

Ferdy Louisy demande si la CANBT a procédé à une estimation des déchets verts collectés par an sur Goyave et Petit-Bourg.

Les chiffres relevés sont ceux récoltés, lors des pesées et qui correspondent à la réalité en 2023 répond Thélia Brudey.

La réalité c'est que le ramassage n'est pas fait. Les déchets verts restent des semaines et des semaines sur le sol. Les gens les brûlent après un certain temps ajoute Ferdy Louisy. Il faudra

revenir à la réalité sur le terrain. C'est la commune qui collecte ces déchets et les apporte à Sainte-Rose.

Il s'agit des déchets verts valorisables qui sont comptabilisés dit Thélia Brudey.

Clara Rigah affirme que les déchets ne sont pas collectés comme il se devrait sur le territoire du Lamentin. Elle continue en disant qu'il y a des déchets verts valorisables depuis novembre à la Cité Jean Jaurès. Il faudra mener une réflexion sur cette problématique.

Le Président pense que c'est le cas sur tout le territoire. Il faut noter l'insuffisance du traitement de cette affaire mais aussi l'incivilité des citoyens.

La discussion se poursuit à propos des locaux à poubelles dans les immeubles collectifs et qui ne sont pas adaptés.

Luce Nestor questionne sur la valorisation des déchets verts.

Il s'agit de compost essentiellement répond Thélia Brudey.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 10 : Marché de traitement des emballages ménagers recyclables,

Affaire présentée par Thélia Brudey

Ginette Véroix regrette le manque de communication quant aux dates de ramassage des déchets. Il manquerait des bacs jaunes sur certains secteurs de Sainte-Rose.

Camille Elisabeth dit que la problématique de la collecte des déchets n'est pas le fait que des prestataires. Il y a également l'incivilité des citoyens. Cela dure depuis plusieurs années.

Pour Clara Rigah il faut mettre en place la brigade de l'environnement. Il faut sanctionner maintenant.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 11 : Marché de traitement des ordures ménagères et encombrants non valorisables,

Affaire présentée par Thélia Brudey

Thélia Brudey informe et invite les élus à une réunion de la commission mixte collecte et traitement des déchets et transition écologique.

Ferdy Louisy demande si la CANBT a procédé à une évaluation de la collecte des déchets avant de définir une stratégie. Il faut des éléments en matière d'évaluation des politiques publiques sur cinq à sept ans.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Philippe Dezac réitère une remarque faite déjà pendant la CAO. Les avenants devraient être l'exception et non pas la règle. Beaucoup d'avenants ont été faits. Il faut se poser la question au niveau de l'administration et se remettre en cause. Il est anormal d'avoir autant d'avenants.

Comme l'a dit Thélia Brudey, la régularisation se fera en faisant partir les marchés au même moment affirme Roselyne Famibelle

Affaire 12 : Rapports d'activités 2022 et 2023 du CIRP,

Etant donné que la directrice est souffrante, il est convenu d'ajourner ce point.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 13 : Création de 3 postes d'assistant d'enseignement artistique contractuels,

Arrivée Fauvert Savan et Guy Losbar

Affaire présentée par Patricia Galbas

Il y a 30 personnes d'inscrits pour les cours de piano. Il y a combien de professeurs de piano ? Comment sont réparties les horaires ? demande Ferdy Louisy. Il dit de pas trouver de corrélation entre le nombre de jours d'ouverture et le nombre d'enseignants.

Ces propositions sont faites car il y a une demande ajoute Camille Elisabeth.

Pour Patricia Galbas, le statut des agents d'enseignement artistique est particulier. Ils font 20 heures par semaine. Ils travaillent jusqu'à 20 heures. De mardi à vendredi les heures sont vite assurées.

Philippe Dezac demande s'il y a une autre alternative à la création de postes.

Vaut mieux avoir le personnel du CIRP affirme Roselyse Famibelle.

Clara Rigah demande si le centre est fermé durant les vacances scolaires.

L'école de musique est fermée durant les vacances scolaires. Cela ne veut pas dire que les enseignants ne sont pas présents. Ils doivent assumer des productions.

Il s'en suit une discussion sur les horaires d'ouverture du CIRP.

La Présidence est cédée à Guy Losbar.

Le Président porte des précisions sur les enseignants. Il a demandé l'ouverture de l'école le samedi. Les enseignants que l'on a sont de renom pour rendre le centre attractif. Pour ce faire il est important de recruter d'autres enseignants. D'autre part les enseignants sont des artistes. Quand il y a des concerts, ils sont absents.

La discussion se poursuit sur le nombre d'enseignants à recruter.

Le Président annonce que le problème du CIRP jusqu'à maintenant c'est que les cours étaient gratuits. Ce qui peut causer des déséquilibres budgétaires. La régie a été créée.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 14 : Estimatif du projet d'aménagement et d'équipement du Ciné-Théâtre,

Affaire présentée par Tony Barbier. Il excuse l'absence l'AMO.

Le questionnement des élus ne pouvant être satisfait le Président demande à ajourner ce point.

Affaire 15 : Autorisation donnée au président de signer le bon de commande UGAP relatif à l'acquisition de 6000 composteurs individuels,

Affaire présentée par Léïla Potiron Absalon

Nestor Luce demande si cela concerne l'ensemble du territoire de la CANBT.

Léïla Potiron Absalon répond que oui. La distribution est prévue au prorata de la population des communes membres.

Ferdy Louisy affirme que la commune de Goyave n'a pas bénéficié de la distribution de composteurs.

Léïla Potiron répond que les composteurs affectés à Goyave n'ont pas encore été distribués.

Yolande Bourguignon rassure le maire. La distribution fera faite.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 15 : Approbation du projet de coopération LEADER CANBT et CAESM – Développement de la filière vanille,

Affaire présentée par Ferdy Louisy.

Ferdy Louisy dit que le Parc National avait effectué un travail important sur la vanille. Il faut profiter de ce travail.

Il s'agit de regrouper tous les travaux effectués sur la vanille en cette année note Camille Pelage.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 16 : Modification de la délibération relative à l'opération d'accompagnement des U15 au Brésil.

Affaire présentée par Camille Pelage

Pas d'observation

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 17 : Avis définitif de la CRC sur l'exercice budgétaire 2023,

Affaire présentée par Marie Line Sarthal car Fauvert Savan avait des problèmes de connexion.

Roselyse Famibelle s'interroge en ce qui concernant les recommandations de la CRC . Quelles sont les opérations concernées par la baisse d'un montant de 3 000 000 €. Elle poursuit en demandant si cela ne cause pas de problèmes par rapport aux prévisions et orientations de la CANBT.

Marie-Line Sarthal donne les précisions.

Pour le Président, il faut se positionner en 2023 sur le budget de l'année dernière. La CRC a estimé que la CANBT a inscrit des sommes au budget mais ne les a pas consommées. Cela ne peut pas être pénalisant affirme le Président.

Le DGS donne une précision concernant le FIRT. Le comptable a pris en charge le titre de recettes en fin d'année.

Le Président dit qu'il n'est plus nécessaire de négocier avec le Conseil Régional. C'est le rôle de la Région d'accompagner la CANBT.

Camille Elisabeth demande pour la réalisation des opérations liées à la Gémapi. La période est favorable pour effectuer les travaux. ⁱ

Selon le DGS, des opérations ont été programmées pour 2023. D'après les observations de la DEAL, certains travaux nécessiteraient des autorisations particulières. Un programme de travaux a été érigé mais pas commencé. Le calendrier des travaux prévoit des interventions sur l'ensemble du territoire sauf peut-être Deshaies. Des études sont lancées. Les premiers travaux vont commencer au mois de février.

Clara Rigah demande que les informations soient transmises par écrit aux communes membres.

Il faut rappeler la programmation et l'avancement des travaux aux communes membres demande le Président.

Roselyne Famibelle demande si un comité de suivi des travaux a été mis en place.

Il est décidé de programmer une réunion en février.

Roseline Famibelle demande si au niveau de la CANBT il y a un problème de paiement.

La situation de la trésorerie est bonne. Ce que confirme Marie-Line Sarthal. Elle donne des éléments pouvant expliquer les retards de paiement.

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

Affaire 18 : Ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2024,

Affaire présentée par Marie Line Sarthal

Le Conseil après avoir délibéré approuve à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé. Le Président laisse la parole aux agriculteurs pour une intervention sur le prix de la canne à sucre puis lève la séance.
